

Accompagnement individuel ou collectif

Conflits, mal-être ou souffrance perçus au travail, reprise de poste... La prestation d'accompagnement individuel ou collectif a pour objectif d'accompagner les collectivités afin de rétablir le dialogue, d'améliorer l'ambiance et de restaurer un climat favorable à la réalisation du travail.



Le conventionnement

Cet accompagnement est soumis à conventionnement "d'assistance en psychologie du travail".



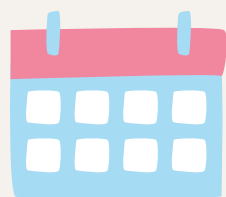
La méthodologie

Préparation de l'intervention:



Temps d'échange avec la collectivité afin d'identifier les besoins et proposer un protocole d'intervention personnalisé

Proposition d'un devis



Mise en place d'un planning prévisionnel

Démarrage de l'accompagnement:



Le Psychologue du travail est soumis au secret professionnel

Clôture de l'accompagnement:



Entretien de restitution tripartite (Autorité Territoriale, agent et Psychologue du travail)

Le Pôle Santé-Prévention du CDG 36 vous accompagne, retrouvez-nous sur notre site

